

DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES AU TITRE DU REGIME « DE MINIMIS »

Règlement CE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis

Madame, Monsieur :
Agissant en qualité de :
Représentant l'entreprise* (nom de l'entreprise) :
Au titre de sa demande de « Chèque conseil recrutement » dans le cadre du dispositif de soutien au recrutement des entreprises mis en œuvre par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

atteste et certifie sur l'honneur (cocher une des 3 cases) :

- que l'entreprise n'a bénéficié d'aucune aide publique relevant du régime « de minimis » au cours des 2 exercices fiscaux précédents et de l'exercice en cours,

- que l'entreprise a bénéficié, au cours des 2 exercices fiscaux précédents et de l'exercice en cours, de la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « de minimis »² pour un montant inférieur à 200 000 €

A compléter par votre expert-comptable

Objet de l'aide	Financeurs	Date de décision	Montant de l'aide	En rapport avec le présent projet (oui/non)
Total				

- que l'entreprise a perçu des aides relevant du régime « de minimis » pour un montant supérieur ou égal à 200 000€ au cours des 2 exercices fiscaux précédents et de l'exercice en cours.

Date

Recopier manuscritement la mention :
« Certifié exact et exhaustif »

**Signature du représentant légal et
cachet de l'entreprise**

* L'entreprise est entendue au sens du règlement communautaire *de minimis* susvisé.

² La mention du régime *de minimis* doit être expressément visée (cf. délibération accordant l'aide, convention de subventionnement ou encore courrier de notification). Pour information et à titre purement indicatif, est joint un tableau de la DATAR recensant les aides pouvant relever de la réglementation DE MINIMIS (source : http://www.datar.gouv.fr/sites/default/files/liste_de_minimis_2012.pdf). Ce document n'est pas exhaustif et ne saurait engager la responsabilité de la Région.